

Domaine Santé

Filière Physiothérapie

Effort, mouvement et vieillissement

Intégrer la physiologie et les déterminants de la condition physique dans une démarche de raisonnement clinique pour intervenir auprès de personnes âgées et en fin de vie

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.2007. F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 6

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif

☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☒ Rôle de leader☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☐ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

Rôle expert-e

- **A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- **A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- **A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
- **A4** Elles font preuve de capacités d'observation prononcées ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors de leur intervention.
- **A5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficaces en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patients/clients dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.
- **A6** Elles encouragent, dans les situations aiguës et chroniques, les adaptations du comportement moteur chez les individus et les groupes par le biais d'activités physiques adaptées et d'exercices thérapeutiques.
- **A7** Elles vérifient l'efficacité de leurs interventions d'instruments validés.

Rôle de communicateur-trice

- **B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.

Rôle de collaborateur-trice

- **C2** Elles présentent les préoccupations ou problèmes de manière constructive et sont conscientes de leurs compétences et de leurs limites dans l'exercice de leur profession de physiothérapeute.

Rôle de leader

- **D2** Elles appliquent de manière efficace les ressources disponibles dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé en lien avec le mouvement.

Rôle de promoteur-trice de la santé

- **E1** Elles comprennent l'importance des facteurs biopsychosociaux et leur influence sur l'expérience et le vécu de la maladie et de la santé, les processus de convalescence/récupération et la prévention, et les intègrent dans le raisonnement clinique et les interventions physiothérapeutiques.
- **E3** Elles appliquent les compétences de consultation et d'autonomisation (Empowerment) pour modifier à court et à long terme le comportement de différents individus et groupes d'individus en matière de mouvement et d'activité.
- **E4** Elles utilisent des concepts spécifiques et ciblés à l'activité et au mouvement dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que dans la réhabilitation.

Objectifs généraux d'apprentissage

Pour une population présentant des problématiques liées au vieillissement et à la fin de vie :

- Acquérir les connaissances fondamentales en physiologie et physiopathologie cardiovasculaire, respiratoire, musculaire, osseuse et métabolique et leurs adaptations à l'effort de la personne âgée ainsi que les traitements médico-chirurgicaux et examens complémentaires.
- Etablir une démarche de raisonnement clinique comprenant l'examen subjectif, l'examen objectif, la formulation du diagnostic physiothérapeutique et la définition des objectifs de traitement.
- Déterminer les interventions physiothérapeutiques en lien avec le raisonnement clinique et les cibler aux patients.
- Intégrer l'importance des facteurs bio-psycho-sociaux pour justifier et mettre en place des interventions à de préventions.
- Etablir une communication adéquate avec le patient/client et l'équipe interprofessionnelle.
- S'initier aux fondements de la recherche qualitative

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Fondements et savoirs : physiologie du vieillissement dans tous les secteurs, activité physique et vieillissement, troubles urinaires, polymédication et iatrogène, ostéoporose, sarcopénie et dynapénie, nutrition soins palliatifs, démences et troubles cognitifs, syndrome cérébelleux, syndrome épaule douloureuse, boiteries et dégénérescence, fractures col/fémur
- Evaluation : scientificité des tests de dépistage du risque de chutes, pratique de tests de dépistage de chutes
- Interventions : physiothérapie à domicile, travail d'anamnèse, de tests et de traitement auprès d'une personnes âgée, simulation du vieillissement
- Raisonnement clinique : études de deux situations emblématiques (SE) SE fragilité, SE dépendance
- Recherche / approche réflexive de la pratique : grilles de lecture études interventionnelles, introduction à l'approche qualitative, statistique inférentielle en lien avec les qualités psychométriques des outils de mesure
- Préventions et ETP : prévention des chutes, programme CHEOPS

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- | | |
|---|--|
| • Enseignement à distance | ☒ |
| • Enseignement présentiel interactif | ☒ |
| • Enseignement co-modal | ☐ |
| • E-learning | ☒ |
| • Cours pratiques | ☒ |
| • Cours théoriques | ☒ |
| • Pratiques simulées | ☐ |
| • Travail personnel | ☒ |
| • Travail personnel dirigé, travaux de groupe | ☒ |
| • Autres | ☒ Table ronde « vieillissement et vie active » |

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels) Toute absence doit être annoncée et compensée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen écrit (coefficient 1).
- Un travail d'analyse sur la démarche de raisonnement clinique et une réflexion en lien avec la méthodologie qualitative autour de la personne âgée (coefficient 2)

- Période examen A : semaine 26 de l'année civile 2024
- Reddition travail B : vendredi 19 juillet 2024

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

Modalités : Si le module est évalué FX, toutes les parties dont les notes sont inférieures à 4.0 devront être remédiées.

- Période : semaine 35 ou 36 de l'année civile 2024

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Pierre Bellemare (pierre.bellemare@hesge.ch)

Enseignants* :

- Ariane Betz
- Irmgard Feldmann
- Jacques Guillermin
- Pierre Nicolo
- Pascal Weber

*sous réserve de modifications

Descriptif validé le 1^{er} février 2024 par

Ruth Schmid
Responsable de la filière